

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 29 mai 2009

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-8-10-3

Service consulté

**Coopération avec le Powiat de Wroclaw (Pologne)
Déplacement d'une délégation départementale
en Pologne du 18 au 21 juin 2009**

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne), il vous est proposé d'approuver le déplacement d'une délégation départementale en Pologne du 18 au 21 juin 2009 pour un échange d'expériences dans le domaine de la politique d'éducation à l'environnement et la participation au Comité Mixte, instance réunissant annuellement des élus de nos deux collectivités afin de piloter notre partenariat.

Le Powiat de Wroclaw (Pologne), partenaire du Conseil Général depuis 2001, convie une délégation départementale en Pologne du 18 au 21 juin 2009 pour un échange d'expériences dans le domaine de la politique d'éducation à l'environnement et la participation au Comité Mixte, instance réunissant annuellement des élus de nos deux collectivités afin de piloter notre partenariat.

La délégation départementale se composerait :

Pour les élus :

- de Monsieur Frédéric STRIBY, Vice-Président du Conseil Général, Président de la 10^{ème} Commission "Actions et Relations Internationales" et membre titulaire du Comité Mixte Département du Haut-Rhin / Powiat de Wroclaw,
- de Monsieur Guy DAESSLE, Conseiller Général, membre titulaire du Comité Mixte,
- de Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général, membre suppléant du Comité Mixte.

Pour les agents départementaux :

- de Monsieur Philippe MERCKLE, Adjoint au Chef du Service de l'Environnement et de l'Agriculture,
- de Mme Stéphanie FUCHS, Chef du Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne,

- de Mlle Magalie FERNER, Adjointe au Chef du Service de l'Action Internationale, Transfrontalière et Européenne.

En cas de désistement de l'une ou l'autre de ces personnes, leur remplacement pourra être effectué dans la limite du nombre prévu.

La dépense totale induite par ce déplacement est évaluée à 10 200 € et se décompose comme suit :

- les frais de déplacement des élus sont évalués à 4 200 € (soit 1 400 € par personne) et seront imputés sur le chapitre 65 fonction 021 nature 6532 opération 2009-J618-13695 du budget départemental,
- les frais de déplacement des agents départementaux sont évalués à 4 200 € (soit 1 400 € par personne) et seront imputés sur le chapitre 011 fonction 0201 nature 6251 opération 2009-J613-13441 du budget départemental,
- les dépenses de traduction, évaluées à 1 000 €, seront prises sur le chapitre 011 fonction 048 nature 6188 opération 2009-F 612-311 du budget départemental,
- les frais de représentation, évalués à 800 €, seront prélevés sur le chapitre 011 fonction 048 nature 6185 opération 2009-F614-317 du budget départemental.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, l'hébergement et les repas seront pris en charge par notre partenaire polonais.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver :

- l'opportunité du déplacement,
- la composition de la délégation,
- la possibilité de remplacer un ou plusieurs membres de la délégation, dans la limite du nombre de personnes initialement prévu, en cas de désistement de l'une ou l'autre de ces personnes,
- la prise en charge budgétaire des frais générés par cette action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER